



ARNAQUE ASSURANCE ET GARAGE

Par TITI

Bonjour ,

Suite a mon accident de voiture arrivé l'avril 2024, déclarer VAE , j'ai décidé de vendre la voiture au GMF à 7,500 euros. Ils ont pris énormément du temps sans nouvelle, le 20 août 2024 je reçois une nullité de contrat + aller récupérer ma voiture au garage que GMF avait confié. Sauf lorsque j'ai appelle le garage ils m'ont dit GMF les a déjà vendu. En rappelant GMF SINISTRE et lui expliquant la situation , elle appelle le garage et garage décide de prendre ma voiture et me remboursée sauf que le jour je reçois ma cheque de 1003euros au lieu de 7500e.

Je ne sais plus quoi faire. Je paye toujours ma crédit pour la voiture.

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est auprès de l'assureur qu'il faut vous adresser.

Si le litige persiste, vous pouvez saisir le médiateur de l'assurance.